

**PROCES VERBAL**

**Réunion du Conseil Municipal du mardi 29 septembre 2020**

**Date de la convocation**

le 22 septembre 2020

**Date de l'affichage**

le 22 septembre 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-neuf septembre à dix-neuf heures quinze minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle annexe sous la présidence de Monsieur Jean-Charles PAILLART, Maire.

**Présents :**

MM. PAILLART, Mmes FRANCOIS Marie-France, PEREIRA, MM. DRELY, MARY, TESTARD, NACHUN, FRANCOIS Marc, Mmes PEAUCELLIER, LACOMBLE, OUIN, DERWEDUWEN.

**Excusés :**

Mme JAMOIS, MM. FAUCHEUX, ELIE.

**Avait donné procuration :**

Mr FAUCHEUX à Mr PAILLART  
Mr ELIE à Mme FRANCOIS Marie-France

**Secrétaire de séance :**

Denise DERWEDUWEN

**A l'ordre du jour**

- Adoption du Procès-Verbal du jeudi 11 juin 2020
- Droits de préemption : habitations 1 rue Georges Hernoux – 22 rue Canthereine – 14 rue Roger Froissart
- Préfecture : délibération 23052020 de la séance du 23 mai 2020 relative à la nomination des commissions communales Commission d'appel d'offre – demande de retrait
- Centre des impôts : renouvellement des commissions communales des impôts directs
- Préfecture : Médaille d'Honneur Régional du Travail - argent
- Préfecture : indemnité représentative de logement des instituteurs – exercice 2020
- Arrêté de péril (maison Laflandre 30bis rue Georges Hernoux)
- Repas des aînés 2020
- Colis des aînés 2020
- Décision Modificative n°2 (régularisation) et 3 au budget primitif 2020
- Cté Agglo du Beauvaisis : modification des ouvertures dominicales pour l'année 2020
- Cté Agglo du Beauvaisis : adhésion au service communautaire d'instruction des actes et autorisations d'urbanisme
- SE 60 : Modification des statuts : adhésion des Communautés de Communes du Pays de Bray, des Lisières de l'Oise et de la Picardie Verte
- SE 60 : rapport d'activités 2019 (document joint à la convocation)
- Mise en place de la commission jeunesse
- Questions diverses.

Monsieur PAILLART remercie les membres présents à la réunion de Conseil Municipal.

Monsieur PAILLART demande le rajout de 2 points supplémentaires à l'ordre du jour :

- 1 – Nomination d'un nouveau garde pêche
- 2 – Mise en place de cartes cadeaux et cadeaux au 01/01/2021

### **1 - Adoption du Procès-Verbal du jeudi 11 juin 2020**

Point n°4 : Monsieur NACHUN fait remarquer que sur la Décision Modificative n°1 en bas dans le total de la section de fonctionnement le chiffre de 1€ apparaît.

Monsieur PAILLART précise que c'est une erreur de frappe et que c'est le chiffre 0 qui doit figurer.

*Décision du Conseil Municipal :*

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte rendu et signe le registre.**

### **2 - Nomination d'un nouveau garde pêche**

Monsieur PAILLART donne la parole à Monsieur NACHUN qui a été nommé garde pêche en mai dernier.

Monsieur NACHUN explique qu'il ne va pas pouvoir assurer les fonctions de garde pêche à cause de son travail. Le ré-empoissonnement s'effectue en semaine et il ne peut pas s'absenter comme il veut.

Monsieur PAILLART propose de nommer une autre personne.

Monsieur ELIE a fait part de son souhait pour le poste de garde pêche en lieu et place de Monsieur NACHUN.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur ELIE qui est élu à l'unanimité garde pêche. Il prendra ses fonctions le 29 septembre, compte tenu de la crise sanitaire sa formation est reportée au printemps 2021.**

### **3 - Droits de préemption : vente habitations : 1 rue Georges Hernoux, 22 rue Canthereine, 14 rue Roger Froissart**

*Proposition de Monsieur PAILLART :*

Vente habitations : vente habitations : 1 rue Georges Hernoux, 22 rue Canthereine, 14 rue Roger Froissart

*Décision du Conseil Municipal :*

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer de droit de préemption sur ces ventes.**

### **4 - Préfecture : délibération 23052020 de la séance du 23 mai 2020 relative à la nomination des commissions communales Commission d'appel d'offre – demande de retrait**

*Proposition de Monsieur PAILLART :*

Le 23 mai dernier le nouveau Conseil Municipal a nommé les membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Le 19 août la mairie a reçu de la Préfecture (contrôle de légalité) une note informant la municipalité que la délibération n'était pas recevable car il était indiqué sur le document que le Conseil Municipal "NOMMAIT" et non "VOTAIT" les membres de la commission d'Appel d'Offres.

Cette délibération est représentée au Conseil Municipal de ce soir pour rectifier l'écriture.

*Décision du Conseil Municipal :*

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'annuler la délibération du 23 mai 2020 et de reprendre la délibération en "VOTANT" les membres de la Commission d'Appel d'Offres.**

## **5 - Centre des impôts : renouvellement des commissions communales des impôts directs**

Monsieur PAILLART donne la parole à Madame FRANCOIS - 1ère Adjointe

Madame FRANCOIS donne lecture d'un mail de la Direction des Finances publiques concernant le renouvellement des commissions communales des impôts directs (CCID).

Madame FRANCOIS précise qu'une liste de 24 personnes doit être transmise dans un ordre de préférence et les impôts choisiront les 12 personnes qui siégeront à la commission (6 titulaires et 6 suppléants).

Ci-dessous les personnes désireuses de faire partie de cette commission :

de 1 à 6 : les 6 conseillers qui étaient d'accord pour faire partie de la commission les nommer

de 7 à 15: les autres conseillers les nommer

16 : Mr Patrice LALUC

17 : Mme Magali CHERON

18 : Mr Emmanuel HAUDOIRE

19 : Mr Marcel DRUDI

20 : Mr Jean-Michel GAVELLE

21 : Mr Grégory LOUBERT

22 : Mr Paul LEFEVRE

23 : Mme Hanne CONSTANTIN

24 : Mr Pierre GAILLARD

Les 12 personnes choisies par la direction des finances publiques seront informées par la mairie .

*Décision du Conseil Municipal :*

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de présenter ces personnes au Centre des Impôts pour la mise en place de la commission communales des impôts directs. 6 titulaires et 6 suppléants seront retenus.**

## **6 – Préfecture : Médaille d'Honneur Régional du Travail - argent**

*Proposition de Monsieur PAILLART :*

Madame Delphine GICQUEL recevra la médaille d'argent (20 ans de services au sein de la Mairie d'Herchies). Monsieur PAILLART propose de lui verser une prime de 200€

*Décision du Conseil Municipal :*

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de verser une prime de 200€ à Madame Delphine GICQUEL – secrétaire de Mairie pour sa médaille du travail.**

## **7 – Préfecture : indemnité représentative de logement des instituteurs - exercice 2020**

*Proposition de M. Le Maire :*

Lecture du courrier de la Préfecture en date du 8 juillet 2020 - le taux prévisionnel d'évolution est de 0.9%

Aucun logement n'est attribué aux instituteurs de la commune mais la Préfecture souhaite une délibération le précisant.

*Décision du Conseil Municipal :*

**Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de prendre une délibération dans ce sens.**

## **8 – Arrêté de péril (maison Laflandre 30bis rue Georges Hernoux)**

Monsieur PAILLART donne la parole à Madame FRANCOIS - 1ère Adjointe en charge du dossier

Mme François précise que cette habitation devient dangereuse pour les voisins mais aussi pour les passants (chute de pierres, d'ardoises, de gouttières sur la voie publique mais aussi dans les cours privées).

2 des héritiers (les autres sont inconnus de la mairie) ont été reçus en janvier 2020 afin de leur faire constater l'état de délabrement de l'habitation et de leur demander d'effectuer quelques travaux.

Cet entretien ayant été sans effet et les 2 courriers de relance de mars et septembre étant restés sans réponse le tribunal administratif a été saisi afin qu'un arrêté de péril imminent soit pris. Notre demande a été enregistrée et un expert va être nommé afin de déterminer si notre demande est justifiée.

Les frais d'expert et éventuellement de travaux de mise en sécurité seront à la charge de la commune mais récupérable ensuite auprès des héritiers (mise en recouvrement par le trésor public).

*Décision du Conseil Municipal :*

**Le Conseil Municipal d'Herchies, à l'unanimité, accepte la demande d'arrêté de péril ainsi que les conséquences qui en découleront (frais d'expertise et de travaux de mise en sécurité).**

## **9 – Repas des aînés 2020**

Monsieur PAILLART précise qu'en raison de l'épidémie du COVID19 (à la hausse) et des restrictions préfectorales il avait décidé que le repas des aînés 2020 n'aurait pas lieu car l'organisation de cette manifestation présentait trop de contraintes (distances d'un mètre entre chaque table, déplacements avec masque, danse non autorisée, nettoyage des points de contacts WC et portes après chaque passage).

*Décision du Conseil Municipal :*

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas organiser le repas des aînés 2020.**

## **10 – Colis des aînés 2020**

Monsieur PAILLART donne la parole à Monsieur DRELY - Responsable de la Commission Fêtes et Cérémonies.

Monsieur DRELY précise qu'en raison de la situation sanitaire actuelle et compte tenu que cette année le repas des aînés n'aura pas lieu, tous les aînés recevront un colis exceptionnel plus conséquent (valeur du colis 30 €) commission réunie le samedi 19 septembre dernier.

Fournisseur : Lou Berret de Grolejac dans le Périgord Noir.

120 colis "exceptionnel" en commande

Distribution : les aînés viendront à la salle pluriscolaire où sera instauré un sens de circulation, il n'y aura pas de verre de l'amitié.

Madame LACOMBLED suggère de faire un colis normal pour cette année et d'offrir un spectacle plus conséquent pour le repas des aînés de l'année prochaine.

*Décision du Conseil Municipal :*

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de donner un colis exceptionnel d'une valeur de 30€ aux aînés du village**

## **11 - Décision modificative n°2 (régularisation) et n°3 au Budget Primitif 2020**

Monsieur PAILLART donne la parole à Madame FRANCOIS - Responsable Commission Finances qui présente les 2 décisions modificatives

### **Régularisation Décision Modificative n°2 :**

SECTION D'INVESTISSEMENT

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
<b><u>Autre agencement et aménagement de terrain</u></b> Compte : 2128 Opération : 362 Terrain de tennis	+ 7 000 €	<b><u>Virement de la section de fonctionnement</u></b> Compte 021	+ 7 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 000 €</b>		<b>7 000 €</b>

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
<b><u>Virement à la section d'investissement</u></b> Compte 023	+ 7 000 €		
<b><u>Entretien de terrains</u></b> Compte 61521 (Terrain tennis)	- 7 000 €		
<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>		<b>0 €</b>

**Décision Modificative n°3 :**

## SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
<b><u>Bâtiments scolaires</u></b> Compte : 21312 Opération : 363 Digicode école	+ 700 €	<b><u>Virement de la section de fonctionnement</u></b> Compte 021	+ 1 050 €
<b><u>Autres immo corporels</u></b> Compte : 2188 Opération : 183 Cordons lumineux Décolum	+ 350 €		
<b>TOTAL</b>	<b>1 050 €</b>		<b>1 050 €</b>

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
<b><u>Virement à la section d'investissement</u></b> Compte 023	+ 1 050 €		
<b><u>Electricité</u></b> Compte 60612	+ 1 000 €		
<b><u>Fournitures entretien</u></b> Compte 60631	+ 1 000 €		
<b><u>Fournitures petits équipement</u></b> Compte 60632	+ 1 500 €		
<b><u>Locations mobilières</u></b> Compte 6135	+ 2 000 €		
<b><u>Entretien terrain</u></b> Compte 61521	+ 5 000 €		
<b><u>Bâtiments publics</u></b> Compte 615221	+ 10 500 €		
<b><u>Entretien mat roulant</u></b> Compte 61551	+ 3 650 €		
<b><u>Cotisations CG CNFPT</u></b>			
<b><u>URSSAF</u></b> Compte 6336	+ 600 €		
<b><u>Personnel titulaire</u></b> Compte 6411	+ 1 100 €		
<b><u>Personnel non titulaire</u></b> Compte 6413	+ 4 500 €		

<b>Cotisations URSSAF</b> Compte 6451	+ 5 000 €		
<b>Médecine du travail</b> Compte 6475	+ 90 €		
<b>Indemnités élus</b> Compte 6531	+ 3 500 €		
<b>Bourse et prix</b> Compte 6714	+ 1 000 €		
<b>Autres charge subv gestion courante</b> (réserve) Compte 65888	- 41 490 €		
<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>		<b>0 €</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la décision modificative n°2 (régularisation) et la décision modificative n°3 au Budget Primitif 2020.

## **12 – Cté Agglo du Beauvaisis : modification des ouvertures dominicales pour l'année 2020**

*Proposition de M. Le Maire :*

Lecture du courrier de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis en date du 9 juillet 2020 concernant la modification des ouvertures dominicales au vu de la loi d'urgence du 23 mars 2020 pour faire face à l'épidémie du COVID-19 pour les commerçants du Beauvaisis.

*Décision du Conseil Municipal :*

**Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité d'autoriser la modification de la dérogation des ouvertures dominicales pour les commerçants du Beauvaisis.**

## **13 – Cté Agglo du Beauvaisis : adhésion au service communautaire d'instruction des autorisations d'urbanisme**

*Proposition de M. Le Maire :*

Lecture du courrier de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis en date du 30 juin 2020 concernant le renouvellement de l'adhésion de la commune au service communautaire d'instruction des actes et autorisations d'urbanisme.

La commune est dotée d'un Plan Local d'Urbanisme et sollicite le service "droit des sols" de la Cté d'Agglo pour l'instruction des permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager, les certificats d'urbanisme, les déclarations préalables de travaux et les décisions et suivies des dossiers.

*Décision du Conseil Municipal :*

**Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de renouveler l'adhésion de la commune au service communautaire d'instruction des actes et autorisations d'urbanisme et autorise Monsieur le Maire à signer le Protocole d'Accord.**

## **14 – SE 60 : Modification des statuts : adhésion des Communautés de Communes du Pays de Bray, des Lisières de l'Oise et de la Picardie Verte**

Monsieur PAILLART donne la parole à Madame FRANCOIS - déléguée au SE 60.

Madame FRANCOIS informe que le SE 60 doit modifier ses statuts suite à l'adhésion des Communautés de Communes du Pays de Bray, des Lisières de l'Oise et de la Picardie Verte.

*Décision du Conseil Municipal :*

**Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la modification des statuts du SE 60.**

## **15 – SE 60 : Rapport d'activités 2019**

Monsieur PAILLART donne la parole à Madame FRANCOIS - déléguée au SE 60.

Mme FRANCOIS informe qu'une copie du rapport ayant été remise à chaque conseiller avec la convocation pour la réunion de conseil, chacun a pu en prendre connaissance.

*Décision du Conseil Municipal :*

**Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le rapport d'activité 2019 du SE 60.**

## **16 – Mise en place de la Commission Jeunesse**

Monsieur PAILLART donne la parole à Madame PEREIRA - Responsable de la Commission Jeunesse.

Seuls cinq jeunes ont transmis leur candidature. Nous avons décidé de les garder tous les cinq. Il s'agit de :

Lolly Baudard 12 ans  
Erwan Gaudefroy 18 ans  
Manon Séguillon 18 ans  
Lucas Ferand 18 ans  
Eugénie Montonneau 22 ans

C'est une équipe motivée.

Nous les avons rencontrés lors d'une réunion où ils ont évoqué, lors du tour de table, les idées, leurs attentes et leurs besoins

Ils travaillent actuellement sur le projet d'un questionnaire. Ils feront du porte-à-porte pour recenser les idées des jeunes du village. Ils seront encadrés par les conseillers de la commission.

## **17 - Mise en place de cartes cadeaux et cadeaux**

Monsieur PAILLART donne la parole à Madame PEREIRA - Responsable de la Commission des Affaires Sociales.

**Proposition de la commission :**

Remettre lors des vœux du Maire (lorsqu'il nous sera possible de la faire par rapport à la crise sanitaire), une carte cadeau multi enseignes aux :



- Bachelier à partir de mention très bien : 50 €
- Nouveaux nés : 25 €

Et un cadeau de bienvenu aux nouveaux habitants.

- Mise en place à partir du 01/01/2021

*Décision du Conseil Municipal :*

**Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le détail des cadeaux ci-dessus énumérés qui sera mis en place à partir du 1er janvier 2021.**

## **18 – Questions diverses**

### **✓ Madame PEREIRA informe :**

- Les effectifs de l'école

Nous nous étions mobilisés en début d'année pour garder nos classes ouvertes.

A Milly ils sont en sureffectifs, Monsieur PAILLART et Madame FRANCOIS avaient été reçus par le Maire de Milly qui s'était engagé à informer ses administrés de places disponibles au groupe scolaire d'HERCHIES. L'information est passée.

7 PS, 3 MS, 10 GS, 13 CP, 6 CE1, 8 CE2, 8 CM1, 4 CM2

Ce qui fait à ce jour un total de 59 élèves.

Les effectifs sont encore assez bas.

- Arrivée de Lydie DUCOUSSO en contrat PEC en qualité d'agent d'entretien au groupe scolaire. C'est une personne dynamique et agréable. Bonne entente dans l'équipe. Période d'essai positive.
- Remise de livres

Le COVID-19 a eu des répercussions chez l'éditeur.

Nous venons de recevoir les livres.

Nous les remettrons la semaine du 5 au 9 octobre à la salle annexe entre 16h30 et 18h.

Sans cérémonie et un minimum de personnes en raison de la crise sanitaire.

### **Lors des réunions de commissions nous avons abordé les points suivants :**

- Affaires scolaires

Contacts possibles en cas d'absence imprévue du personnel du groupe scolaire pour garderie/cantine :

- Fabienne OUIN disponible à compter du 01/01/2021
- Denise DEWERDUWEN
- Elie BENOIT le matin et le midi

Animation du tableau périscolaire : Fabienne anime le tableau avec des textes et photos sur des thèmes différents.

- Affaires sociales

**Mise en place de la boîte à livre** → Projet gelé à ce jour // COVID-19

Nous continuons de travailler sur ce projet afin d'être prêt quand la période permettra la mise en place de la boîte à livre

## Cours d'informatique :

Projet de cours informatique « au point mort » à cause du COVID-19.

Nous avons déjà abordé ce sujet avec la commission et avons déjà mis par écrit nos idées.

- Communication

## Bulletin Municipal :

- Le bulletin est en cours de réalisation
- La mise en page est réalisée par Noémie JAMOIS

## Site internet :

La commission travaille actuellement sur le projet du site internet.

Les recherches concernant l'hébergement sont en cours.

Un atelier de travail va être mis en place avec la commission spécifiquement autour de ce projet.

✓ **Monsieur PAILLART** : informe qu'une nouvelle fois le ruisseau ne coule plus, Il a rencontré un représentant du Syndicat Intercommunal de la Vallée du Thérain qui lui a donné une autorisation de nettoyer le petit ruisseau.

La Direction Départementale des Territoires (DDT) a donné également une autorisation à Mr Thébault pour faire un dévasement en amont.

✓ **Madame DERWEDUWEN** : souhaite savoir à quel moment seront installés les ralentisseurs dans la rue Georges Hernoux.

Monsieur PAILLART précise que le bon de commande est signé et qu'à cause de la crise sanitaire l'entreprise a du retard dans la réalisation de ses marchés.

Souhaite savoir également s'il serait possible de mettre un panneau "30" dans la rue du Manoir.

La Commission voirie va se réunir sur place.

✓ **Monsieur Marc FRANCOIS** : souhaite savoir si la mise en place d'un "city stade" peut être discutée avec la Commission Jeunesse ou est-ce la Municipalité qui prend en charge le dossier.

Monsieur PAILLART précise que c'est la Commission Communale Bâtiments, voirie... qui va gérer ce dossier. Un dossier de demande de subvention devra être monter.

Monsieur Marc FRANCOIS fait circuler autour de la table des devis qu'il a demandé à différentes entreprises.

✓ **Madame DERWEDUWEN** : souhaite savoir si des Conseillers se sont rendus à la réunion du Conseil Départemental de l'Oise du mercredi 30 septembre sur la présentation des subventions attribuées aux communes.

Monsieur NACHUN s'est rendu à cette réunion qui était très enrichissante.

✓ **Madame LACOMBLED** : souhaite savoir s'il serait possible de couper les herbes et orties autour du ruisseau et couper les saules. Mme FRANCOIS précise que ces travaux sont déjà planifiés.

Elle informe également "la mise en sommeil temporaire" de l'Association de danse KALEIDANSECOPE par manque d'adhérents.

✓ **Madame DERWEDUWEN** : souhaite savoir s'il est possible de remettre en état le plan d'Herchies sur le parking devant la mairie.

Madame FRANCOIS précise que le panneau appartient à la Cté d'Agglomération du Beauvaisis qui s'est engagée à le remettre en état pour la fin de l'année.

Madame DERWEDUWEN souhaite savoir également s'il est possible d'enlever le panneau situé au niveau de la décharge qui est très vieux et dont le contenu n'a plus d'intérêt (horaires déchetterie 2013 de Milly sur Thérain)

La séance est levée à 21 heures.